



Sainte-Anne  
de-Bellevue

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021 DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

**06-152-21 Résolution pour proclamer la ville de  
Sainte-de-Anne-de-Bellevue «Municipalité  
alliée contre la violence conjugale»**

- ATTENDU QUE que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;
- ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

Il est résolu de proclamer la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue «Municipalité alliée contre la violence conjugale».

Adoptée à l'unanimité.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Martin Bonhomme

**Greffier adjoint**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue